

Avenant N°3

aux

INSTRUCTIONS DE COURSE

Mini TransManche SRCO

Grade 4 - Ouistreham (Calvados) - Août 2024



9. Parcours et Marques

Un [parcours 4](#) est ajouté en Annexe des IC :

Le n° du parcours à effectuer, sera **confirmé** au plus tard au moment du signal d'avertissement, **par** l'envoi de la **flamme numérique** correspondante sur le Bateau Comité.

Il n'y aura **pas de bouée de dégagement**, (l'article IC8.2., est supprimé).

Ceci remplace l'article IC 9.

11. Ligne d'Arrivée

11.1. La ligne d'Arrivée, sera entre :

le côté parcours, d'une **bouée** cylindrique **jaune** [49°18.787'N - 0°15.874'W]
(grée avec un système lumineux doté d'un **feu blanc**)

et le mât arborant un pavillon Bleu, sur le **Bateau Comité**.

Ceci remplace l'article IC 11.1, en précisant la définition de la ligne, sans changer sa position, ni les schémas.

14. Réclamations

14.1. Une **réclamation** doit être écrite, (formulaire disponibles au secrétariat de course) et **déposée au plus tard 4 heures après** que le bateau ait franchi la ligne d'arrivée.

Les concurrents valideront l'heure de dépôt, par l'**envoi** d'une **photo** de la réclamation, **sur** le site **WhatsApp** dédié : **JURY** Mini TransManche SRCO 2024 (lien en IC 3.1)

Dans le cas d'une arrivée entre 20h00 et 08h00,

les concurrents auront jusqu'à 10h00 pour faire cet envoi.

Si l'heure d'envoi dépasse l'heure limite, le Jury pourra, (conformément à la RCV 62.2), prolonger le délai, s'il existe une bonne raison de le faire.

Ceci remplace l'article IC 14.1.

14.3. Un formulaire de **reconnaissance d'infraction**, sera tenu à la disposition des parties, au secrétariat du club. Les **instructions** démarreront au plus tôt, **2 heures après** la publication des **convocations**, sauf si le Jury et les parties s'avèrent disponibles plus tôt.

Ceci remplace l'article IC 14.3.